



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt, le 14 octobre à 18 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni à l'Odysée de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le lieu a été choisi compte tenu de l'absence au siège de salle disponible réunissant les conditions sanitaires.

Etaient présents : MMES. COUTTENIER (C.C. SAVE AU TOUCH), GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH), MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), URSULE (TOULOUSE METROPOLE) ; MM. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), BRESSAND (C.C. DES CÔTEAUX DU GIROU), DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MANERO (TOULOUSE METROPOLE), MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), NORMAND (C.A. SICOVAL), PÉRÉ (TOULOUSE METROPOLE), SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), TERRAIL-NOVÈS (TOULOUSE METROPOLE), TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE).

Etaient excusés : MMES. ESQUERRÉ (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), MAGDO (TOULOUSE METROPOLE) ; MM. AURY (TOULOUSE METROPOLE), CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), ROUSSEL (C.A. SICOVAL), TRONCO (C.A. SICOVAL).

Excusés ayant donné pouvoir : M. BRIAND (TOULOUSE MÉTROPOLE, POUVOIR À M. TRAUTMANN), M. CHOLLET (TOULOUSE MÉTROPOLE, POUVOIR À M. TERRAIL-NOVÈS), MME MAGDO (TOULOUSE MÉTROPOLE, POUVOIR À M. PÉRÉ),

Secrétaire de séance : MME GOMEZ

Date de la convocation : JEUDI 8 OCTOBRE 2020

D2020-34 – Indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents

Vu les articles L5211-12, L5211-12-1, R5711-1 et R5212-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment son article L. 242-4,

Vu la délibération D2020-15 du 27 août 2020 fixant à 9 le nombre de vice-Présidents,

Vu la délibération D2020-20 du 27 août 2020 fixant le montant mensuel des indemnités de fonction du Président et des vice-présidents,

Considérant que, pour les syndicats mixtes dont la population est supérieure à 200 000 habitants, le taux maximal d'indemnités susceptible d'être alloué est de 37,41 % de l'Indice Brut 1027 au Président, et de 18,70 % de l'Indice Brut 1027 aux Vice-Présidents qui font l'objet de délégations de fonctions par arrêté du Président,

Considérant que le montant maximum de l'enveloppe indemnitaire annuelle telle que résultant des dispositions ci-dessus est de 78 555, 24€ (soit une enveloppe mensuelle de 6 546, 27€),

Considérant que Monsieur TRAUTMANN, 9^e vice-Président a demandé à percevoir les indemnités de fonctions qu'il avait refusé le 27 août 2020,

Considérant, par conséquent, qu'il y a lieu de répartir l'enveloppe indemnitaire entre le Président et les 9 vice-présidents.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **FIXE** à compter du 1^{er} novembre 2020, les taux et montants en euros brut des indemnités de fonction du président et des 9 vice-présidents comme suit, en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

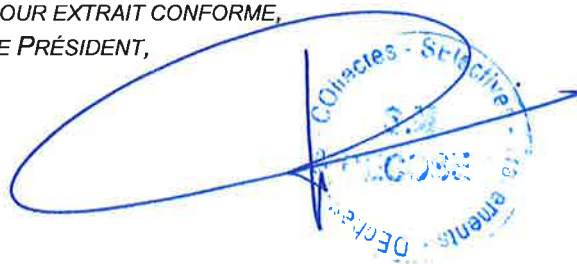
Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20201014-D2020-34-DE
Date de télétransmission : 30/10/2020
Date de réception préfecture : 30/10/2020

NOM	Rang	Fonction	% IB 1027	Brut mensuel
Vincent TERRAIL-NOVES	Président		37,41	1 455,02 €
Sylviane COUTTENIER	VP 1	Ressources Humaines et Moyens Généraux	14,54	565,69 €
Xavier NORMAND	VP 2	innovation, nouvelles filières de valorisation (hors valorisation énergétique), recherche de financements, labellisation du service	14,54	565,69 €
Béatrice URSULE	VP 3	Marchés Publics	14,54	565,69 €
Joël BOUCHE	VP 4	Exploitation des installations et logistique	14,54	565,69 €
Janine GIBERT	VP 5	Prospective foncière, relations avec les adhérents	14,54	565,69 €
Pierre BERTORELLO	VP 6	Budget, finances, tarification incitative ; prévention et animation	14,54	565,69 €
Bruno ESPIC	VP 7	Grands projets et travaux	14,54	565,69 €
Jean-Marc DUMOULIN	VP 8	Energie et valorisation énergétique	14,54	565,69 €
Pierre TRAUTMANN	VP 9	Délégations de Service Public et Modes de Gestion	14,54	565,69 €
				6 546,25 €

- **ANNULE et REMPLACE** par la présente la précédente délibération D2020-20 du 27 août 2020 fixant le montant mensuel des indemnités de fonction du Président et des vice-présidents,
- **DECIDE** que les indemnités de fonction sont versées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires,
- **S'ENGAGE** à inscrire au Budget les crédits nécessaires au versement des indemnités de fonction.

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT,



	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	
Présents	10	9	19
votants	10	9	19
pouvoirs	3	0	3
Total de voix	26	9	35
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	26	9	35

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20201014-D2020-34-DE
Date de télétransmission : 30/10/2020
Date de réception préfecture : 30/10/2020